

0000:99

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

ÉTAT FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
POLICE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL



L'an mil neuf cent quarante cinq

le Sept Aout

Nous, Riquet René Commissaire

de Police judiciaire, attaché à l'Inspection générale des Services de Police judiciaire (Direction générale de la Police nationale), à Paris, officier de Police judiciaire, auxiliaire de M. le Procureur de la République,

Vu la commission rogatoire ci-jointe, en date du 17 Juillet 1945 de M. Bouchardon, Juge d'instruction du Tribunal

de la Justice Haute Cour à nous transmise pour exécution, le 7 Aout 1945 par M. Paul Coroff, Juge d'instruction de Rocheport y Mer et relative à la procédure

suivie contre Bousquet René ancien secrétaire général à la Police de la inculpé d'infraction aux articles 75 et suivants du Code Pénal

Avons fait comparaître devant nous Monsieur POUZET Richard, 41 ans, secrétaire général de Préfecture hors classe. demeurant 76 rue Voltaire à Rocheport y Mer (Charente-Maritime)

Lequel, après avoir déclaré n'être parent, allié, ni serviteur de l'inculpé et avoir prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité, a déposé comme suit :

J'ai connu Bousquet de novembre 1940, date de mon arrivée à Vitry le François où j'étais sous-maire, jusqu'à son départ comme secrétaire général à la Préfecture en Avril 1942.

Je ne connaissais pas Bousquet avant ma nomination à Vitry. J'aurais plutôt à son égard un négatif de sympathie d'indulgence. Ayant appris à le connaître, j'ai

INSPECTION GÉNÉRALE
DES
Services de Police judiciaire

N° 433/1

Affaire : Bousquet René

ancien secrétaire général à la Police, démissionnaire

DÉPOSITION DU TÉMOIN

M. POUZET Richard, 41 ans
secrétaire général de Préfecture hors classe
76 rue Voltaire à Rocheport y Mer
(Charente-Maritime)

2

compris combien était indispensable la promotion et la nomination de
Préfet de la Marne. C'est l'un des meilleures administrateurs qu'il ait
connus ce département. C'est un homme, sympathique, intelligent,
dévoué et actif qui, en dépit de sa jeunesse fit preuve d'une
grande maturité d'esprit et de beaucoup d'expérience. On s'est
élevé par sa rapide ascension et par l'exercice du pouvoir qui,
pour un Préfet, était quasi absolu en 1940-1941. L'incitation, le
sens des responsabilités d'importance, l'esprit d'initiative, la
sécurité digne, son sens diplomatique, sa faculté d'adaptation
immédiate, son sens de la solution instantanée. Ce qui a caracté-
risé la mission à mes yeux a été sa volonté de l'arbitraire, ce
qui le différenciait des gens de l'État.

La politique dans la Marne : maintenant et auparavant
4 titre d'exemples, lorsqu'apparut le manifeste de l'"Au-
delà" instauré déjà dans le département voisin des Ardennes, il
opéra une parade immédiate par la création des "Chefs Cantons
de la Production Agricole", ce qui a évité les prétentions allemandes
de prise en mains de la Direction de la Production agricole des dé-
partements occupés.

Il a également stimulé la reprise de la vie économique
marnaise en pratiquant une politique judicieuse des engrais dont
le rôle est vital particulièrement pour la Champagne Pouilleuse

R. F. M.

Il créa également, en liaison étroite avec Robert de Vogüé pour les fabricants de Champagne et Doyard pour les vignerons le "Comité Interprofessionnel des vins de Champagne", qui, entre autres buts, réussit à concilier les intérêts divergents des producteurs de vin et des transformateurs.

Il activa également les travaux de désarmement et de constructions provisoires, particulièrement vitaux, dans l'arrondissement de Vitry que j'administrais.



Ces trois exemples, parmi tant d'autres, situent son activité dans le domaine économique.

Son attitude vis à vis des autorités allemandes, et son activité en ce domaine, témoignent de son indépendance et de son courage. Toute sa vie, son souci constant fut de maintenir le prestige de la France meurtrie et de limiter au minimum l'influence allemande dans la vie française. Il insistait en particulier que les Allemands n'établissent aucun contact direct avec ses administrés, ce qui aurait présenté de multiples inconvénients (autorités françaises passées en tricke et occasions fréquentes de délations). Il avait le souci de leur donner et de beaucoup recevoir. Il obtint en particulier des réductions des impositions, des déblocages de denrées alimentaires, matériaux de constructions, et des moyens de transport. Il alliait l'habileté à la fermeté et prit activement la défense des accusés traduits devant les tribunaux militaires allemands. Il sollicita souvent la grâce de condamnés et l'obtint parfois. Il fit libérer de nombreux prisonniers (Exemples: Philip, Sittewell,

4
l'ajout de Fers et métaux de Vigny ---).

A la Préfecture même existait une organisation claustrine destinée à faciliter l'évasion des prisonniers de guerre. Le propre secrétaire Mlle Bello, en faisait partie.

Il fut également jure de fausses cartes d'identité soigneusement établies et distribuées dans ses services. Monsieur Gendré, chef de division ainsi qu'il se sous Préfecture de Vigny en était alors; non seulement il n'adressa aucune remontrance, mais il donna même une note d'approbation à ces procédés. D'une façon générale, il s'attacha à maintenir l'activité des quelques résistants encore incriminés, même lorsqu'il s'agissait de les faire passer sous surveillance stricte. C'est ainsi qu'il n'hésitait pas à leur donner l'assurance que - mais mise à part - il n'avait rien de plus à leur offrir que des conseils de modération.

Je vais exposer maintenant ce que je sais de sa position à l'égard des problèmes délicats, républicains, pauciers-moyens, juifs et communistes.

1) Républicains: La Luarna était restée républicaine et de tendance radicale socialiste. Bouguet ne formula aucune proposition de destitution des élus. Il s'employa au contraire à les maintenir tous en place, même certains frappés d'indignité par les tribunaux militaires du maréchal. Il intégra les élus dans les nouveaux organismes consultatifs: Commission départementale et par ailleurs Conseil départemental; et lui eut à cet égard une réflexion importante, elle de compromettre les élus lors de la réélection. Bien qu'ils n'aient pas pour autant rallié le parti socialiste ou radical. Il en fut ainsi pour ce parlementaire universel: Jacquy, Patigel, sénateurs; Ferin et Marchandeau députés.

Il n'y eut donc eu jamais aucun remous de la Terreur
 Rhénane bichyssoise et la défaite n'y prit pas les allures d'une
 revanche contre la République. Il n'y eut également aucun vir-
 tement systématique et intégral des institutions républicaines
 c'est ainsi que des instructions furent données par Bourguet, ou ma-
 nant, pour le maintien du bout de la République dans le massif et
les écarts. Il ne mit aucun zèle interlope à appliquer les mesures
 anti-républicaines de Bichy, au contraire, il prodigua au contraire
 immensité et donna une interprétation bienveillante à ces mesures
 en les adaptant de son mieux aux contingences locales. Certes le régime
 de Bichy est peut-être ainsi apparu dans la mesure sous un jour moins
 odieux, mais du moins les républicains, grâce à l'interprétation de Bourguet
 en ont-ils souffert moins qu'ailleurs et c'était alors... l'essentiel. (Ce
 qui n'a pas manqué d'attirer sur Bourguet les foudres des journaux
 "bien pensants" comme l'ingénieur)



2) François-Madame, Bourguet n'avait aucune animosité con-
 tre ; au contraire il comptait beaucoup d'amis parmi eux. Il ne
 s'est pas associé aux mesures de coercition prises à leur égard.
D'esprit il fut contre toutes les "Saint-Barthélemy". A la fin en parti-
 culier, c'est un vrai démocrate. Il est paradoxal, qui ayant pu donner
 toute sa mesure à la faveur d'un régime autoritaire, il ne cessa de
 pratiquer les règles démocratiques, particulièrement dans le domaine de
 la tolérance et de la liberté de conscience, pas plus qu'il n'a pratiqué
 durant son proconsulat la "Religion d'Etat" proclamée par Pétain,
 aussi bien par le verbe que par le geste et la cathédrale de Châlons
 ne fut jamais parée de son uniforme de Préfet. Là encore, il est
resté semblable à lui-même, sans ostentation comme sans faiblesse.

Je vais citer quelques cas concrets :

- Poittevin ancien député d'Épernay, qui avait obtenu l'exportation à Buchenwald, ne fut jamais en temps de Bourguet en la Préfecture. En discussion amicale, il s'abstenait d'y paraître fréquemment, mais le haut dignitaire de la magistrature lui tutoyait Bourguet et l'appelait René, ne m'a pas caché à différentes reprises la quelle estime il le tenait. Bourguet fut vigilement attaqué à son sujet par le Délégué Régional des Forces Secrètes du Front. A cette occasion, Bourguet se présenta à Châlons le 29 août 1943, fit connaître devant lui la vérité sur son rôle et sur son activité intellectuelle. Il déclara qu'il n'avait rien fait de mal. Au propos, l'Amiral Platon eut des discussions avec Bourguet à son sujet. Il repartit, lors d'une discussion personnelle, mentale les griefs articulés déjà contre moi au Pucheu qui, avant la chute, se disposait à me reprocher, en raison de ma dictature d'effondrement à la magistrature. Fin 1941 - début 1942, j'avais fait à Bourguet de mon intention de quitter l'administration, je refusais à servir un gouvernement de plus en plus aveuglé et égaré. Je sentais déjà Hauser sur moi les menaces qui devaient me conduire aux plus fâcheux pour ma révoocation, puis mon arrestation, mon incarcération et ma déportation, et j'écrivais vous en bien, me réjouis. Et il, votre destin est de rester. Au fort que vous souffrez, vous souffrez mieux qu'ailleurs continuer à servir le Pays; il a besoin d'hommes tels que vous, si vous partez, vous n'avez rien qui vous remplacerait!!!

"vous savez à vos amis m'aurait de rester à votre porte. Tout que vous voyez là, je suis tranquille, ma situation d'union entre Français et la France

"Saux des intérêts Champenois sera bien défendue et continuée." Je travaillai, sans illusion sur les risques courus, renonçant à la tranquillité de vie anonyme et aux avantages matériels d'une situation lucrative assurée. Par contre, quelques mois plus tard, je lui offrais au refus, très cordialement, il m'offrit une Direction à son Secrétariat Général à la Police. Je ne me suis jamais senti la moindre vocation au problème policier et cette ambassade me repugnait jusqu'à la nausée, sous la botte nazie; encore ignorais-je la technique ou l'effet de la Gestapo française, du tueur Daruand, dont je ne devais pas savoir à ce moment la distance.

Comme autres exemples de son attitude à l'égard de la France-maçonnerie je citerai ce suivant:

Le Journal officiel publia, dans la liste des dignitaires de la Maçonnerie, les noms de deux maîtres de mon arrondissement: André Bonnet, maître de Viry et Roiselet, maître de Chateaubault. Leur démission d'office fut prononcée sans consultation et sans consulter le Grand. Bonnet engagea immédiatement, après sa démission de l'intérieur, la procédure de réintégration, et, malgré l'hostilité des services vicariats et sans protestations, jui n'avaient rien de "Protégés" Bonnet eut sa satisfaction. La mesure fut alors prise en compte par les journaux de l'ordre nouveau, comme l'un des rebuts de l'esprit démocratique-judéo-maçonnique.

3^e Juifs: Les lois raciales furent appliquées avec la même aveugle maximum d'immunité. La plupart des israélites menaillés réussirent à franchir la ligne de démarcation et à passer en zone libre libre où ils n'étaient pas encore traqués. Beaucoup d'entre eux furent avisés directement par la Préfecture des mesures d'arrestation qui pesaient sur eux. Certains furent même dotés de faux papiers, en tous cas l'ajout de la mention "Juif" sur les cartes

de la Coopération ouvrière de Vitry le François).

Durant le séjour de Bourguet dans la prison, il n'y eut pas de contact à Châlons, aussi toutes les questions intéressantes à la sécurité furent traitées avec le Feldkommandantur. Je crois devoir souligner le prestige inébranlable dont jouissait Bourguet auprès des Allemands qu'il "subjuguait". (Le mot est de L'Oberst von Lüttrow). Aucune condamnation grave n'intervint alors que Bourguet était à Châlons, sauf durant l'interrègne des Feldkommandants Nemann et Hache en janvier 1942. Alors, plusieurs condamnations à mort furent prononcées par la région militaire allemande de Dijon, dont la ferocité était bien connue. Je citerai à cette occasion un souvenir personnel: étant de passage à Châlons avec ma femme, Bourguet nous avait invités à dîner; pendant tout le repas il fut l'autorité, nous lui aimable, courtoisement à sa nature, et son attitude nous avait paru incompréhensible, en nous indiquant la condamnation qui l'avait littéralement bouleversé. Au lendemain même de l'arrestation, malgré les menaces à peine voilées formulées par l'un des intérimaires de la Feldkommandantur, Bourguet se rendit sur la tombe encore fraîche des malheureux fusillés et y déposa une superbe couronne de fleurs cravatée d'un large ruban tricolore.

ARCHIVES
NATIONALES

Tels sont les principaux souvenirs que j'ai conservés des quinze mois, vécus, tant à Vitry qu'à Châlons, auprès de Bourguet. Je crois cependant devoir signaler mes impressions sur son départ de Châlons. Lors de la constitution du ministère Laval en Avril 1942, il se montra très réticent lorsqu'il fut sollicité pour entrer dans les conseils du Gouvernement. Il ne nous cache pas sa répugnance à partir, et il ne céda que sur l'insistance brutale de Laval. Je vis brutale, car j'ai assisté dans son bureau de la Préfecture à un coup de téléphone impérieux que lui adressa le nouveau chef du Gouvernement qui le somma de rejoindre Paris immédiatement.

revoir Bousquet à plusieurs reprises, en particulier au lendemain de la publication dans "Je suis partout" d'un article infesté de Marques-Rivière, intitulé je crois "Bousquet le malguitard".
 Je lui témoignais à cette occasion une sympathie; il ne me cacha pas qu'il considérait cet article inspiré par la haine, comme un véritable appel au meurtre. A partir de cet instant son orientation, par les Allemands ne faisait plus de doute; elle devait intervenir quelques jours après le débarquement, le 9 juin si j'ai bonne mémoire.

Je ne l'ai plus revu depuis, mais - en se souvenant, peut-être les Français eux-mêmes qui, lors des deux dernières et vives campagnes ils me semblaient sous une ombre de l'ordre de la vie des Français, meurent, comme tant d'autres innocents, articles par eux contre moi, comme d'ailleurs comme Bousquet et d'avoir continué sous la même son action après par eux pour conformer à l'esprit de collaboration.

Il est vrai que c'est l'un de mes moindres péchés mais cette simple indication, devant cependant éclairer la justice Française et à l'usage de la loi.

Lecteur faite persista et signe.

Richard Tour

Le Commissaire de Police.



GE D'INSTRUCTION

ONS-LE-SAUNIER

INFORMATION

contre BOUSQUET René

0000500

5 septembre 1945

NOM DU TÉMOIN

ogne Robert

NE :

L'an mil neuf cent quarante cinq le 6 septembre

à 16 heures ;

Par devant nous, FEDOU Gaston



Juge d'instruction au Tribunal de Lons-le-Saunier, étant en notre cabinet, au Palais de Justice de ladite ville assisté de Mme TOURNIER

Greffier assermenté, a comparu le témoin ci-après nommé, lequel nous a représenté sa copie et prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité. Lui ayant demandé ses nom, prénoms, âge, profession et demeure, s'il est domestique, parent ou allié de l'inculpé et à quel degré, il nous a répondu et a fait sa déposition séparément, hors de la présence de ce dernier, ainsi qu'il suit :

Je me nomme DE VOGUE? Robert, 49 ans, négociant en vins de Champagne, EPERNAY

J'ai eu des relations avec BOUSQUET René qui était alors Préfet régional à CHALONS-sur-MARNE, sous l'occupation depuis le mois d'août 1940 jusqu'en novembre 1942, alors que j'étais secrétaire de la Commission de la Viticulture (par décret-loi du 28 septembre 1935); au début BOUSQUET n'était que Secrétaire Général, il a été nommé Préfet vers le mois de septembre 1940.

En ce qui me concerne, j'ai commencé dès le début de l'année 1942 à organiser à EPERNAY et dans les environs, un groupe de Résistance. En tant que Chef de ce groupe j'ai été arrêté par la Gestapo en novembre 1943, puis condamné à mort par les Allemands le 8 mars 1944, puis déporté en Allemagne; en situation de sursis à l'exécution de ma peine. En Allemagne j'ai été conduit successivement dans plusieurs bagnes, où

des condamnés politiques étrangers. Finalement j'ai été libéré par les Anglais à NEUMÜNSTER, le 5 mai 1945, transporté ensuite dans un hôpital où je suis resté 15 jours, et rapatrié par la voie des airs.

Pendant tout le temps de mes relations avec BOUSQUET j'ai pu apprécier ses qualités incontestables de Préfet et d'administrateur; ce qui frappait surtout c'était son indépendance totale vis-à-vis de toute influence :

Sur le terrain professionnel d'abord, j'ai trouvé chez lui un appui certain en ce qui concerne la sauvegarde du stock (vins) champenois; ~~et~~ il considérait qu'il fallait à tout prix empêcher les Allemands de s'approprier cette richesse nationale; il cherchait comme moi à éviter la mainmise des Allemands sur toute la Champagne; c'est ainsi, par exemple, qu'une fois nous sommes tombés d'accord pour ne pas indiquer exactement aux Allemands le montant ~~exact~~ des stocks encore détenus par la Champagne. C'est ainsi encore que les Allemands nous avaient réquisitionné 600.000 bouteilles par semaine; nous sommes parvenus, non sans efforts, à faire réduire cette quantité soumise à la réquisition à 300.000 bouteilles par semaine; dans ces efforts nous avons été particulièrement épaulés et soutenus par BOUSQUET.

Sur le terrain politique ensuite :

En tant qu'administrateur français, il désapprouvait au fond totalement la politique suivie par le Gouvernement de VICHY; c'est ainsi que j'é l'ai entendu dire un jour notamment : " Ils sont fous à VICHY de mener une politique qui va à l'encontre ^{des vœux} du pays je suis allé leur dire". BOUSQUET était prudent dans l'application des consignes qu'il recevait de VICHY : c'est ainsi notamment qu'au sujet de l'expulsion des Administrateurs francs-maçons, il était d'accord avec moi pour faire le départ entre le terrain économique et le terrain politique proprement dit, ou dépendant de la conscience individuelle.

M. de Gournier

A. L. L.



not hay' un
M.B.
H

On peut dire qu'il a prêté fait tout son possible pendant qu'il était là pour protéger les Francs-maçons Poitevins et MARTIN; en ce qui concerne MARTIN notamment, les Allemands faisaient montre d'un acharnement à toute épreuve, ce n'est qu'après le départ de BOUSQUET qu'ils sont arrivés à leurs fins, c'est-à-dire sa déportation, il est mort malheureusement 3 jours après sa libération en Allemagne. BOUSQUET montrait donc une indépendance totale sur le terrain politique; je l'ai entendu dire en propres termes que VIEHY était le "bocal de tous les vaincus des élections de 1936."

Vis-à-vis de l'occupant : on peut dire que toutes les réclamations de BOUSQUET étaient suivies d'effets; il obtenait tellement d'un premier Felkommandant (par sa seule autorité) que les Allemands l'ont remplacé vers le milieu de l'année 1941 par un autre, qui avait pour consigne de ne pas céder à l'influence de BOUSQUET; de fait, avec ce second Felkommandant, BOUSQUET a eu plus de difficultés pour obtenir ce qu'il voulait; il intervenait auprès d'eux surtout pour faire réduire les impositions de réquisitions des Allemands; il a obtenu notamment des Allemands la libération du communiste MARTIN, par son seul crédit; il a effectué un voyage à PARIS à cet effet. Les Allemands d'ailleurs n'étaient pas dupes de l'autorité de BOUSQUET, j'en veux pour preuve l'interrogatoire que j'ai subi en ^{Janvier} 1944 de la part de la Gestapo, au cours duquel les agents de la Gestapo ont dit devant moi à son sujet : "Nous savons très bien que si la résistance est organisée et développée de la sorte, c'est qu'elle a bénéficié de l'appui plus ou moins déguisé de BOUSQUET; il nous a roulé maintenant qu'il est parti, et que DARNAN le remplace, la

Par ailleurs
M.L.
H

M. L. L.

Gendarmerie travaillera avec nous au lieu de travailler avec vous". J'en conclus que BOUSQUET était au moins dans ses sentiments d'accord secrètement avec la Résistance; c'est bien d'ailleurs ce qui explique son départ; il ne se serait jamais résolu comme DARMON à mettre une organisation française comme la police et toute une Administration au service des Allemands; il n'a certainement pas voulu donner son accord à certaines exigences des Allemands; c'est pour ce motif qu'il a été remplacé.

Enfin je peux dire que BOUSQUET n'a pas épousé les positions de base de VICHY; il entrait dans une véritable fureur devant le délégué de la propagande ~~du département~~ de la région, dont il n'a cessé d'entraver l'activité. Un jour qu'il avait organisé une réunion à la mairie d'EPERNAY, quelqu'un est venu lui dire qu'un Inspecteur de police le suivait, avec mission de s'assurer si ce "franc-maçon de BOUSQUET" prenait contact avec les Francs-maçons POITEVIN et MARTIN; BOUSQUET a fait ce jour-là la réflexion suivante : "C'est encore un coup de l'amiral PLATON", c'est donc ^{un fonctionnaire} très indépendant que BOUSQUET passait pour ^{un fonctionnaire} sinon suspect, au moins pour ~~un fonctionnaire~~ aux yeux de VICHY.

En bref, tant par son attitude de dignité^{et} d'indépendance à l'égard du Gouvernement de VICHY et de la politique de collaboration, que par son attitude remarquable vis-à-vis de l'occupant, BOUSQUET était, comme Préfet, le type des fonctionnaires Français tels qu'il en aurait fallu beaucoup pendant cette période délicate où la Résistance prenait vie, et devait encore compter sur de longs mois avant d'arriver à ses fins.

LECTURE FAITE PERSISTE ET SIGNE AVEC NOUS ET LE GREFFIER,

[Signature]

[Signature] M. *[Signature]*

note rayée n°1
R U 2

note rayée n°2
R U 2

PIERRE REGNAULT

LE MESNIL-sur-OGER

(MARNE)

TÉLÉPHONE 12

LE MESNIL-sur-OGER, le 21 AOUT 1945.

311/1

RECOMMANDÉE

Monsieur MITTON
Juge d'Instruction pour la Haute Cour de Justice
Palais Bourbon
PARIS

Monsieur le Juge,

Permettez-moi d'abord de me présenter.

Conseiller Général de la Marne élu en 1934, j'ai administré comme Maire élu la Commune du Mesnil-sur-Oger de Juillet 1930 à Novembre 1942, date à laquelle j'ai fait l'objet d'un arrêté de révocation.

Ayant appris la mesure prise à l'encontre de Monsieur René BOUSQUET, ancien Sous-secrétaire d'Etat à la Police; qui fut notre Préfet jusqu'en 1942, j'estime, après y avoir longuement réfléchi qu'il est de mon devoir de vous relater tout ce que personnellement je connais sur :

- 1°- l'activité et l'attitude observées par M. BOUSQUET vis-à-vis de l'occupant ;
- 2°- l'effort d'organisation économique fait dans le département en vue de se soustraire aux exigences allemandes;
- 3°- l'effort d'union pratiqué par lui et l'attitude républicaine qu'il a toujours observée ;
- 4°- l'opinion et l'estime que, tous dans la Marne, nous avons gardées de lui.

+ + +

Je ne vous parlerai pas de la conduite magnifique de M. BOUSQUET en Juin 1940, alors que nous vivions les journées tragiques de la débacle et l'exode au cours desquelles il se dépensa sans compter et donna toute la mesure de ses brillantes qualités d'Administrateur, alors qu'il n'était encore que Secrétaire Général.

Replié avec tous les services préfectoraux dans le Tarn, son unique souci, dès après l'armistice, fut de remonter avec la Préfecture dans la Marne, à seule fin de reprendre en main l'Administration du Département, avant que les Allemands n'aient eu le temps matériel de s'en occuper. Il y réussit pleinement et évita ainsi toute immixtion directe des occupants dans nos affaires civiles.



Il s'occupa des prisonniers de guerre français stationnés dans le Département, subvint autant qu'il le put à l'amélioration des camps et facilita, soit la libération, soit l'évasion de nombreux de ces prisonniers, en leur procurant tout ce qui leur était nécessaire. Tout ceci ne se fit pas sans créer de multiples incidents et il fut l'objet de plusieurs menaces d'arrestation et d'emprisonnement à différentes reprises, ce qui ne l'empêchait pas, par la suite, de tenir tête à nos envahisseurs chaque fois qu'il avait l'occasion de contrecarrer leurs projets.

Sur le plan économique, il créa de toutes pièces et organisa des commissions départementales répondant aux diverses activités économiques du département. Il leur donna au départ toutes l'impulsion nécessaire et leur prodigua conseils et directives et n'hésitait pas à les couvrir de sa propre responsabilité si le besoin s'en faisait sentir.

C'est ainsi que personnellement, début 1941, comme chef cantonal agricole, poste créé pour mettre en échec la mise en place de " Landwirtschaftsführer " allemands, telle qu'elle était pratiquée dans les Ardennes, j'eus l'occasion, à la suite d'instructions verbales secrètes de M. BOUSQUET, transmises par messenger, de ne pas laisser présenter les 2/3 des chevaux du Canton à une séance de réquisition allemande ; malheureusement les bavardages et le mécontentement de ceux auxquels on enlevait le cheval, firent échouer notre combinaison et me valut d'être arrêté en fin de séance.

Monsieur LATIZEL, Sénateur de la Marne, Président de la Commission du bétail, pourrait vous raconter des faits semblables et en particulier une histoire de fourniture de cheptel pour la boucherie à laquelle M. BOUSQUET s'est opposé.

Monsieur BARRÉ, Président du G.I.R.P.I.A. pourrait également vous donner des détails sur un refus de M. BOUSQUET à une demande de livraison de céréales, guidé par le seul souci de les conserver à l'usage de la population française.

Mais le plus beau fleuron de la résistance de M. BOUSQUET à nos ennemis, fut l'organisation de la Viticulture Champenoise groupant en son sein production et commerce, organisation qui permit durant toute l'occupation d'éviter le pillage de nos caves et de canaliser les exigences des Allemands. Il fallut lutter continuellement contre l'organisme allemand uniquement préoccupé de nous vider complètement, et, qui avait à sa tête un homme de l'art : M. KLAEBISCH, Directeur en Allemagne d'une importante maison de vins mousseux. Messieurs R.J. de VOGUE et DOYARD, Délégués du C.I.V.C. seraient certainement heureux de vous dire le travail fait par eux en plein accord avec M. BOUSQUET. Il ne faut ajouter que là aussi les refus de livraisons ne se comptent pas et que cette politique de résistance a permis à la



Champagne de conserver ses meilleurs vins et la plus grande partie des stocks qui lui permettront demain de reprendre ses exportations pour le plus grand bien de notre belle France. Elle valut également à M. de VOGUE un procès retentissant et sa déportation.

Ici encore, permettez-moi de vous relater un fait personnel.

Revenu d'exode le 1er Août 1940, j'apprends dès mon arrivée au village que la "Kommandantur" locale est installée dans l'immeuble appartenant au Champagne SALON, que j'ai l'honneur de diriger, et j'apprends en même temps que les bouteilles sortaient des caves de cette maison à la cadence de mille par jour (22,000 bouteilles ont disparues en trois semaines d'occupation de l'immeuble) . Je vais aussitôt me présenter à l'Officier commandant, comme Maire d'abord, puis comme Directeur de la firme SALON. Il refuse en même temps de me rendre l'Administration de la Commune et la Direction de la Maison SALON. J'en réfère à M. BOUSQUET, qui, au cours d'une réunion de la Commission du Champagne à laquelle ces Messieurs avaient voulu assister, réussit par une habile intervention à faire lever immédiatement la réquisition de la Maison SALON par M. KLAEBSCH et quelques jours plus tard, l'ordre par le Feldkommandant de me remettre l'administration de la Commune.

Du point de vue administratif, je puis dire sans crainte d'être contredit, que durant son administration dans la Marne, le principal but de M. BOUSQUET fut de préserver le plus possible la population marnaise contre les exactions et les prétentions de l'envahisseur et de conserver intactes toutes les ressources et réserves du Département. J'avoue qu'il a fort bien réussi dans la tâche qu'il s'était tracée.

Il sut également créer une atmosphère d'union, que ce soit sur les plans politique, confessionnel ou économique. Son attitude fut toujours républicaine, et il me souvient d'une certaine réunion du Conseil général élu, dès sa nomination de Préfet, alors que de telles réunions étaient interdites par le Gouvernement de Vichy .

Il eut également le souci d'assurer la protection des anciens élus, des francs-maçons, des raciaux et en général de tous ceux qui, à quelque parti politique qu'ils appartiennent, se trouvaient menacés par l'envahisseur.

Des nombreux entretiens personnels que nous avons eus ensemble au cours de son séjour dans la Marne, il résulte que le sens véritable de son administration dans notre département consistait à saper et tourner les ordres reçus des autorités occupantes chaque fois que faire se pouvait. Je suis certain que ses chefs de service sauront mieux vous le dire que je ne puis le faire; car tout le Personnel de la Préfecture a conservé pour BOUSQUET la plus grande admiration, de même que la plupart des élus du Département .

.../...



Tous nous avons eu le sentiment, malgré nos nombreuses difficultés, de travailler non seulement pour réduire au maximum les effets néfastes d'un pillage systématique et organisé et adoucir les rigueurs de l'occupation à la population mar-naise, mais aussi pour permettre à notre malheureux Pays dis-loqué de renaitre dès que nous aurions retrouvé notre liberté. Telle était aussi la pensée intime de M. BOUSQUET.

C'est ainsi que je vous citerai le cas survenu dans ma Commune.

Un beau soir d'Août 1941, sept jeunes gens de 18 à 20 ans sont arrêtés dans la commune pour propagande Gauliste. J'alerte aussitôt la Préfecture qui intervient près de la "Feldkomman-dantur", pendant que personnellement je m'inquiète près de la "Feldgendarmérie" du sort réservé à mes jeunes concitoyens.

Grâce à nos interventions conjuguées et à notre persévérance, nous obtenons que nos jeunes gens soient jugés avec la plus grande clémence, malgré les nouveaux ordres reçus, prescri-vant l'application de peines sévères contre les délits de pro-pagande Gauliste.

Résultat : Ils ne furent jamais l'objet de brutalités ni de mauvais traitements et s'en tirèrent avec des peines variant de 15 jours à 1 mois de prison.

Après son départ de la Marne, j'ai eu quelquefois l'occa-sion de le rencontrer au Sous-Secrétariat à la Police et par ses collaborateurs j'ai appris qu'il accomplissait là le même travail de sappe que dans la Marne, ce qui lui valut d'être relevé de ses fonctions sur l'injonction des Allemands.

Avant d'en terminer, permettez-moi de vous dire que dans la Marne où nous regrettons de ne plus l'avoir, il est consi-déré comme un de nos grands Préfets.

Pour mon compte personnel j'ai beaucoup oeuvré avec lui. J'ai toujours eu conscience d'avoir bien travaillé pour mon Pays et je continue de considérer Monsieur René BOUSQUET comme un excellent Français aimant la France comme un vrai Français tel qu'il nous en aurait fallut et qu'il nous en faudrait beaucoup.

Veuillez agréer, Monsieur le Juge, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

René Bousquet



DEPOSITION de M. BOUTEILLE

(Président de la
Fédération des
Déportés)

31 Juillet 1945

Je suis chef de la 4ème division de la Préfecture de la Marne qui est chargée plus spécialement des affaires économiques. A ce titre, j'ai été sous les ordres de M. BOUSQUET pendant tout son séjour à Chalons. Après son départ le 22 septembre 1943, j'ai été arrêté par la Gestapo et j'ai été déporté en Allemagne pour avoir appartenu à un groupe de résistance dirigé par M. TRITANT, qui a été lui-même fusillé par les allemands. J'ai été enfermé successivement dans les camps de Buchenwald et Mauthausen. J'ai été libéré au début de mai 1945 par l'agance de l'armée américaine.

Pendant que j'ai connu M. BOUSQUET, je puis dire que ses faits et gestes n'étaient pas ~~en~~ ceux d'un collaborateur. Les instructions qu'il donnait à ses chefs de service et notamment celles qu'il m'a données étaient d'en lâcher le moins possible aux allemands, il a toujours eu vis-à-vis d'eux une attitude ferme, il refusait le plus possible de céder à leurs exigences, il s'est efforcé de protéger les Juifs qui étaient arrêtés par les allemands. Je sais également qu'il a fait des démarches pour obtenir que soit rapportée une amende de un million qui avait été infligée à la ville de Chalons à la suite d'un attentat. On avait semé des crochets sur le passage des convois allemands ce qui avait

eu pour résultat d'immobiliser un certain nombre de leurs véhicules.

J'ai été témoin direct de deux incidents avec les autorités allemandes à des dates que je ne puis préciser. Une première fois, les allemands ont manifesté l'intention de prendre les rails du chemin de fer d'intérêt local à voie étroite dite "C.B.R." qui se trouvaient entreposées dans le département de la Marne, il s'agissait en effet de rails démontés par les soins de la Compagnie avant l'occupation allemande. M. BOUSQUET s'y est opposé d'une façon catégorique et les allemands n'ont pas osé passer outre. Une autre fois il leur a refusé de fournir une imposition de viande qu'il trouvait trop lourde pour le département et cela en dépit des menaces de le faire arrêter, formulées par le chef allemand de la circonscription "C" dont le commandant était à Dijon.

J'ajoute que fin 1941 ou début 1942, les allemands ont exigé que la préfecture mette à leur disposition un certain nombre d'autobus destinés aux transports des ouvriers qui travaillaient pour leur compte au camp militaire de Mourmelon-le-Grand; les autobus devaient être dirigés sur Mourmelon, ces autobus sont arrivés au lieu fixé avec environ une demi-journée de retard. Comme c'était moi qui avais assuré la liaison entre la Préfecture et les Ponts & Chaussées, ainsi que les entreprises de transport qui devaient fournir les véhicules j'ai été arrêté par des Feldgendarmes allemands à la suite

du retard qui était survenu, j'ai été emmené à la Feldkommandatur à Chalons où j'ai été détenu pendant trois quarts d'heure, j'ai été relâché sur une intervention personnelle de M. BOUSQUET.

Lecture faite.....

EPERNAY, le 30 Septembre 1946,

322
M

Monsieur MITTON,
Juge d'Instruction auprès de la Haute Cour
69, rue de Varennes
PARIS VII^e

Monsieur le Juge,

Ayant appris que Monsieur René Bousquet était détenu à la Prison de Fresne, je crois de mon devoir de vous faire connaître le souvenir que son passage à la Préfecture de Châlons a laissé à beaucoup de ses anciens administrés comme à moi-même.

J'ai assumé les fonctions de Maire de la Ville d'Epervay pendant 10 ans, et en particulier pendant toute l'occupation allemande. A ce titre, j'ai été mis en rapports avec Monsieur René Bousquet dès sa nomination de Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne, et j'ai pu me rendre compte, dès le début, de ses qualités d'intelligence, de clarté et de décision. Il est devenu rapidement le chef auquel nous nous adressions spontanément dans les cas difficiles, et les initiatives qu'il a su prendre, tant au moment de l'évacuation qu'au retour de l'exode, m'ont confirmé dans mon sentiment.

C'est à son action personnelle et à ses démarches nombreuses que les Maires qui s'étaient trouvés évacués de l'autre côté de la ligne de démarcation ont dû de pouvoir rejoindre plus rapidement leur poste.

A ce moment, qui marquait notre premier contact avec l'autorité occupante, nos regards se sont naturellement portés vers lui. En dehors des instructions générales qu'il nous donnait, et qui étaient toutes empreintes de dignité, c'est son attitude personnelle qui m'intéressait. Je l'ai toujours trouvée parfaitement claire revendiquant avec beaucoup de doigté, mais aussi beaucoup de fermeté, les prérogatives et l'indépendance de l'Administration française. J'en ai eu sous les yeux de nombreux exemples, qui ont renforcé la confiance que j'avais en lui. Il a admirablement su adapter l'organisation de son département aux exigences du moment, et l'esprit dans lequel il l'a fait a été illustré pour moi par le petit fait suivant: Un jour (je crois que c'était en 1941) où au cours d'une conversation j'évoquais à la lumière de mes petites difficultés locales, la complexité écrasante des tâches qu'il assumait, il me répondit: "Oui, c'est assez dur, parfois pénible quand on ne veut pas lâcher pied, mais c'est une question de devoir". Au moment de l'Armistice, je puis vous dire que j'ai eu les réactions des hommes de mon âge, et que j'ai sérieusement songé à filer de l'autre côté. Puis, j'ai réfléchi que je pouvais être plus utile à mon poste et je me suis décidé à rejoindre Châlons".

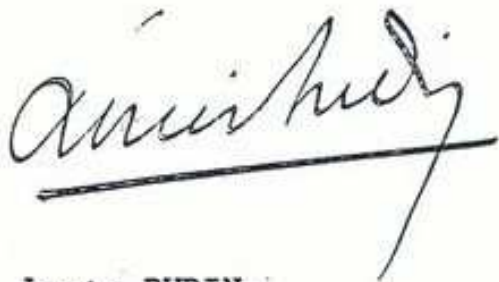


Il a fait preuve comme Préfet puis comme Préfet

Régional, de qualités de premier ordre, ainsi que d'une grande autorité. Et si son attitude au point de vue national n'avait pas répondu au sentiment de tous ceux qu'il administrait, son départ n'aurait pas donné lieu aux manifestations de fidélité et d'estime dont il a été l'objet.

J'ai profité d'une rencontre ultérieure pour lui demander pourquoi il avait abandonné la place éminente qu'il s'était acquise dans notre région, pour accepter le poste si difficile et si lourd qui lui avait été proposé. Là encore il m'a répondu en me parlant du devoir, et bien que je n'aie pas eu l'occasion de le suivre dans ces nouvelles fonctions, je serais surpris qu'il y ait apporté un sentiment différent de celui dont j'ai été le témoin pendant tout le temps où je l'ai eu comme supérieur direct.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Juge, l'assurance de mes très distingués sentiments.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Louis Budin', with a long horizontal stroke extending from the end of the name.

Louis BUDIN.

Ancien Maire d'EPERNAY.



DEPOSITION DU TEMOIN : PATIZEL

4 aout 1945

Je suis Sénateur de la Marne depuis les élections de 1932, je suis également maire de Civity-en-Argonne, Président de l'Union agricole, horticole et viticole de la Marne et conseiller Général du canton de DOMMARTIN SUR YEVRE depuis 1919.

A ces divers titres, j'ai beaucoup connu M. BOUSQUET à partir de son arrivée dans la Marne comme Sous Préfet de Vitry-le-François, j'ai entretenu des relations amicales et officielles avec lui jusqu'à son départ pour le Ministère. J'estime que c'était un grand Préfet, remarquablement intelligent et ayant de grandes qualités d'administrateur. Je crois que tout le monde dans la Marne a déploré son départ;

Je puis dire que pendant l'occupation allemande il très bien défendu les intérêts des agriculteurs du département, il était très diplomate, il se jouait des allemands, il a souvent évité des impositions trop lourdes. Il a surtout créé à la fin de l'année 1940 une organisation agricole qu'à ma connaissance n'en a existé dans aucun autre département. Il avait institué des chefs de canton de la production agricole et cinq contrôleurs départementaux représentant les principales branches c'est-à-dire les céréales, la viande, le lait, le vignoble et les betteraves à sucre. J'avais accepté de remplir les fonctions de contrôleur de la viande

Je suis d'ailleurs devenu par la suite, sur sa demande, Président du Groupe^{ment} d'achats et de répartition des viandes que je préside encore aujourd'hui. Cette organisation a évité au département d'avoir des chefs de district allemands comme cela s'est produit dans les Ardennes, et dans la Meuse, notamment.

Je n'ai jamais douté du patriotisme de M. BOUSQUET. Je ne peux ni supposer, ni croire qu'il a pu trahir son pays, il m'a donné ~~x~~ maintes ~~preuves~~ preuves de ses sentiments. Je puis vous citer un fait qu'il m'a rapporté lui-même et dont j'ai entendu parler par d'autres personnes. A une date que je ne puis préciser exactement, probablement en 1941 et en tous cas pendant l'hiver, les allemands ont fusillé à la prison de Chalons-s-Marne trois jeunes gens qui y étaient détenus comme otages. M. BOUSQUET a été prévenu de l'exécution à six heures du matin par un coup de té

Au point de vue républicain, M. BOUSQUET était un disciple de M. le Président SARRAUT, dont nous avons parlé souvent ensemble, nous étions parfaitement d'accord sur le terrain politique.

J'ignore quels ont été ses actes à partir du moment où il a quitté la Marne; toutefois je garde l'impression qu'il n'a jamais voulu trahir la France, ni la République. A mon avis il ^{en} était incapable.

Lecture...

321
M

Monsieur Lucien PRUD'HOMME
Maire Honoraire de Vitry le François

Monsieur MITTON
Juge d'Instruction près de la
Haute Cour de Justice

PALAIS BOURBON
-PARIS-

Monsieur le Juge d'Instruction,

Je viens d'apprendre que vous étiez chargé de l'enquête au sujet de faits reprochés à Monsieur RENE BOUSQUET; ancien Secrétaire à la police, mais qui fut auparavant Préfet de la Marne et Sous-Préfet de Vitry le François.

J'ai bien connu Monsieur René BOUSQUET qui fut pour nous un ami très sûr et dévoué et qui a laissé de profondes attaches dans notre population.

Monsieur BOUSQUET est arrivé à Vitry le François comme Sous-Préfet au début de l'année 1938. Parfaitement au courant des affaires administratives, extrêmement obligeant, orateur brillant et républicain convaincu, il s'était acquis une grande popularité dans tout l'arrondissement. Monsieur BOUSQUET nous quittait en Octobre 1939 pour occuper les fonctions de Secrétaire Général à la Préfecture de Chalons. Il devint ensuite Préfet de la Marne, puis Préfet Régional, mais il conserva toujours une prédilection pour la ville de Vitry-le-François.

Nous le revoyions près de nous dans les moments critiques; le 12 Juin 1940, Monsieur BOUSQUET venait à Vitry pour la dernière nuit avant l'arrivée des Allemands et le 13 Juin 1940, au matin, nous quittions ensemble la ville évacuée, les derniers, alors que toute la population était repliée sur l'intérieur.

En Juillet 1940, rentrés dans notre pauvre ville dévastée en presque totalité par les Allemands, nous voyions à nouveau Monsieur René BOUSQUET venir nous apporter le réconfort de sa parole et les moyens financiers destinés à faire face aux besoins immenses d'une population privée de tout.

Pendant son séjour à Chalons et même comme Secrétaire à la police, j'ai eu souvent l'occasion de faire appel à Monsieur BOUSQUET pour obtenir la libération de plusieurs personnes, arrêtées par les Allemands. Il rendit ainsi de précieux services à la Résistance.



C'est ainsi que, notamment, il put faire mettre en liberté Madame TRIOULET et ses Filles, déjà à Compiègne, et prêtes à partir pour l'Allemagne; Monsieur TAUDOU, communiste, arrêté pour ses opinions; Messieurs PIERRET, DUFAYS, PHILIPPE, SITTEWELLE, suspects d'être affiliés à un groupement de résistants.

Les opinions républicaines de Monsieur René BOUSQUET n'ont jamais été mises en doute par personne à Vitry le François. En 1939, il accueillit dans cette ville plusieurs centaines de républicains espagnols chassés de leur pays et leur donna les possibilités d'assurer leur séjour.

Toutes les déclarations qu'il eut l'occasion de faire dans tous les groupements vitryats où il fut admis à prendre la parole furent toujours franchement républicaines.

En 1941, Monsieur BOUSQUET accompagnait à Vitry l'Amiral DARLAN venu pour visiter notre ville, sans doute à cette époque la plus sinistrée de France. A la réception qui fut faite à l'Hôtel de Ville, Monsieur BOUSQUET sentant une gêne dans l'assistance, demanda à l'Amiral de préciser ses sentiments à l'égard de la République. C'est alors que l'Amiral DARLAN déclara que: Fils de Republicain, il était resté républicain, que la République était toujours le régime de la France, et que si les circonstances voulaient qu'un jour, lui, Amiral DARLAN, devînt le Chef de l'Etat, c'est une consultation nationale qui déciderait du maintien de la République.

Monsieur René BOUSQUET était resté pour les habitants de Vitry le François un des leurs. Le Conseil Municipal l'a déclaré Citoyen d'Honneur de la Ville. Il était foncièrement bon, toujours prêt à obliger de ses deniers ceux qui faisaient appel à lui ou ceux qu'il sentait dans la peine.

Personnellement, je serais heureux que la modeste témoignage que j'apporte ici puisse contribuer à hâter sa mise en liberté, mesure que nous souhaitons de tout notre cœur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Juge d'Instruction, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Vitry-le-François, le 10 Août 1945

L. Macdonald

Maire honoraire



INFORMATION

contre

B O U S Q U E T

insculpé de

Inf. art. 75-87
code pénal

TÉMOIN

F A U L

TAXE

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE
DE CHALONS-SUR-MARNE

215

0000489

DÉPOSITION DU TÉMOIN : F A U L

L'an mil neuf cent quarante cinq, le deux août
par devant Nous, ---3 È V E Jacques ---

Juge d'Instruction au Tribunal de Châlons-sur-Marne (Marne), en notre Cabinet, au Palais
de Justice étant assisté de M. Domalot G. greffier assermenté,
agissant en vertu d'une commission Rogatoire de M. le Président
de la Cour d'Instruction près la Haute-Cour de Justice,
a comparu, hors la présence de l'inculpé, le témoin ci-après nommé,
porteur de la convocation à lui délivrée, lequel, sur interpellation, a dit se nommer

--- F A U L Lucien ---

âgé de 46 ans, profession de Directeur Commercial
demeurant à 14 Boulevard Vaubécourt à Châlons-s-Marne
n'être ni parent, ni allié, ni au service de l'inculpé et de ne point l'avoir à son
service.

et après avoir prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité,

A DÉPOSÉ AINSI QU'IL SUIT :

En sa qualité de Directeur des Établissements
MIELLE, maison d'alimentation ce prenant environ 500
succursales, j'ai eu de fréquents rapports avec M. Bouquet
pour des questions de transport ou de ravitaillement.
Après le retour d'évacuation en 1940, j'ai appri
s que de grandes quantités d'essence, abandonnées par les
Allemands, se trouvaient encore sur le terrain d'aviation de
Vaux, j'en ai signalé l'existence à M. Bouquet qui a obtenu
des Allemands que la moitié de l'essence soit attribuée
au département.

Durant les mois de juillet et août 1940, la
Ville de Châlons n'a reçu aucun ravitaillement ou plus exac-
tement on a commencé à en recevoir vers la fin d'août.
Grâce à M. Bouquet, nous avons obtenu des camions et de l'essence pour aller chercher et fournir à la population des
marchandises indispensables. Vers la même époque, j'ai su
qu'il y avait des prisonniers de guerre caustique immobilisés
sur le canal à Orconte. Sur les instructions de M. Bouquet,
que j'avais alerté, deux ou trois de ces prisonniers ont pu
être évacués et débarqués à Reims à l'insu des Allemands
qui n'auraient pas manqué de les considérer comme prisonniers
de guerre s'ils en avaient connu l'existence.

A plusieurs reprises, M. Bouquet s'est opposé
à l'acquisition par les Allemands d'une partie des entrepôts
des Établissements que je dirige, chaque fois il a obtenu
un dénouement.

Je sais que sa secrétaire, Mlle BELLO, s'
occupait beaucoup des prisonniers de guerre enfermés à la
caserne Chanzy où elle se rendait tous les soirs sous l'
uniforme d'infirmière de la Croix Rouge; je sais qu'elle a
facilité des évasions et procuré des faux papiers aux
prisonniers. M. Bouquet était certainement au courant de son
activité.

Grâce à l'intervention des services de la

Le Secrétaire Général
son activité était très
grande, c'était toujours
lui qu'on voyait pour
les questions délicates

[Signature]

[Signature]

[Signature]



Préfecture et à celles de M. Bousquet, tous les prisonniers d'origine châtellonnaise, qui se trouvaient détenus par les Allemands à Châlons, ont été libérés durant le mois de juillet 1940, et il me semble me souvenir que 25 ou 30 prisonniers ont du bénéficier de cette mesure.

J'ai été libéré par les Allemands le 12 Juin 1944. J'ai été déporté en Allemagne et interné d'abord près de Hambourg, puis en Tchéco-Slovaquie où j'ai été délivré par un maquis tchèque. En 1943, j'avais organisé dans la Marne le mouvement de résistance "Ceux de la Libération". Si M. Bousquet avait été encore à cette époque Préfet Régional de Châlons, je n'aurais pas hésité à m'adresser à lui pour obtenir son aide et à lui faire connaître mon activité clandestine. Pour moi, M. Bousquet était un patriote indiscutable, il fallait un homme comme lui pour tenir tête aux Allemands comme il l'a fait. Il les a roulés chaque fois qu'il l'a pu, cette appréciation se réfère, bien entendu, à l'époque où il était encore à Châlons.

notre greffier approuvant Deux autres copies jointes et trois copies déposées

[Signature]
[Signature]
[Signature]

DEPOSITION DU TEMOIN / BRUYERE

31 Juillet 1945

*Chief de division
- Maire*

Jusqu'au départ de M. BOUSQUET, j'ai été sous ses ordres chef de la 3ème division à la Préfecture de Chalons, ma division était chargée plus spécialement du Ravitaillement et du Service des Etrangers.

En février 1941, sur la proposition de M. BOUSQUET, j'ai été nommé adjoint au Maire de Chalons. En juillet 1942, postérieurement au départ de M. BOUSQUET, j'ai été nommé Maire de Chalons en remplacement de M. CHAMPION qui avait démissionné pour raisons de santé, j'ai accepté ce poste ~~au~~ l'insistance de M. BOUSQUET qui était alors Secrétaire Général pour la Police au Ministère de l'Intérieur et avec lequel j'avais conservé des relations amicales.

C'est tout

Pendant que M. BOUSQUET était à Chalons, j'ai été son confiant, j'estime que son attitude a été celle d'un patriote, on ne peut pas dire qu'il a collaboré avec l'ennemi, je lui ai gardé toute mon estime. A ma connaissance, il s'est toujours efforcé de limiter les exigences des allemands en matière de ravitaillement, il est intervenu pour éviter des sanctions contre la population, il a souvent réussi dans ses démarches. Il a aidé des familles d'Israélites en leur distribuant des secours prélevés sur les fonds départementaux destinés à secourir les indigents, il leur a conseillé à

maintes reprises de quitter la zone occupée pour éviter d'être
déportés par les allemands. Enfin, il a favorisé l'évasion
de nombreux prisonniers français internés à la caserne
Chanzy à Chalons en leur procurant de fausses cartes d'iden-
tité qu'il signait lui-même et qui étaient remises aux inté-
ressés par sa secrétaire Mlle BELLO. Il a aidé, dans les
mêmes conditions, les jeunes gens requis pour le service obli-
gatoire du travail.

Je n'ai plus en mémoire tous les incidents qui
ont pu surgir avec les autorités allemandes, néanmoins je
puis dire que chaque fois il adoptait vis à vis des allemands
une attitude énergique. Je me souviens qu'au début de l'année
1942, il a assisté avec moi aux obsèques de QUENTIN & DARI-
eux rémois qui avaient été fusillés à Chalons à la suite
d'une condamnation prononcée contre eux par un Tribunal mili-
taire allemand. L'enterrement a eu lieu au Cimetière de l'Est
à Chalons, le public n'était pas admis et des Feldgendarmes
interdisaient l'entrée du cimetière après l'avoir fait évacuer.
Je me tenais avec M. BOUSQUET à proximité de la tombe; un
membre de la Gestapo nous a demandé nos papiers et nous a
invité à quitter les lieux, nous nous y sommes refusés tous
les deux. Il n'a pas insisté, mais par la suite nous avons
été convoqués séparément à la Feldkommandantur où on nous
demandé des explications sur notre attitude. M. BOUSQUET a
dit qu'il avait répondu au Feldkommandant qu'il estimait
c'était son devoir d'être présent à ces funérailles.

Lecture.....

*Je l'ai
flairé
à l'entrée
du cimetière*

MINISTRE
DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
de la
POLICE NATIONALE

PROCES - VERBA L

N° 161/12

Affaire: c/ BOUSQUET René, ex-
secrétaire général pour la
Police

DEPOSITION DU TMOIN

M. PARANT Marcel, 36 ans
employé S.M.C.F. at 50 rue
Philippe de Girard à Paris
(18°)

L'an mil neuf cent quarante cinq
le vingt quatre Mars

Nous René HEINIS, Commissaire de Police Judiciaire (Déléga-
tions) II rue des Saussaies à Paris.
officier de Police Judiciaire, auxiliaire de M. le Procureur de
l'Etat Français,

Vu la Commission rogatoire ci-jointe, en date du 28/2/1945
de M. BOUCHARDON Juge d'Instruction du Tribunal de Haute
Cour de Justice à nous transmise pour exécution
la par M.
Juge d'Instruction de et relative à la procédure
suivie contre BOUSQUET René, 36 ans, ex-Secrétaire Général pour
la Police
inculpé d'infraction aux art. 75 et suiv. 59 & 60 du CP.

Avons fait comparaître devant nous Monsieur PARANT Marcel,
agé de 36 ans, Sous-Chef de Brigade à la S.M.C.F. domicilié 50
Rue Philippe de Girard à Paris (XVIII)

Lequel, après avoir déclaré n'être ni parent, ni allié ni
serviteur d inculpé et avoir prêté serment de dire toute
la vérité, rien que la vérité, a déposé comme suit :
" J'ai connu M. René BOUSQUET avant la guerre, lorsqu'il était
Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne à Châlons. J'é-
tais à ce moment là secrétaire du syndicat des cheminots. C'est

.../...

en cette qualité que je suis entré en contact avec lui. Nous avons entretenu d'excellents rapports avec la Préfecture lorsque nous avions des revendications professionnelles à faire valoir. M. BOUSQUET m'a toujours donné l'impression d'être un excellent Français et un bon républicain.

En 1940 j'étais démobilisé. Au mois de Novembre de la même année, M. BOUSQUET nous a fait appeler pour reconstituer nos syndicats. Il était à ce moment là Préfet Régional à Châlons.

Au cours de notre conversation, en parlant des allemands et de l'occupation. M. BOUSQUET m'a dit "Les boches sont très malins, mais nous serons tout aussi malins qu'eux et on arrive à les rouler".

En 1941, alors que j'étais Chef du mouvement "Libération" de la Résistance, sur une dénonciation anonyme, la Gestapo est venue perquisitionner chez moi c'était la 2ème en un mois. M'ayant menacé de m'arrêter, je m'en suis rendu auprès de M. BOUSQUET qui a immédiatement mis son pardessus et son chapeau et est parti à la Gestapo, où il a demandé qu'on ne fiche la paix; je l'ai accompagné, et je peux vous certifier qu'il leur a même parlé plutôt brutalement.

La Gestapo m'a laissé tranquille quelque temps. Mais par la suite, ayant eu la preuve que je faisais partie de la Résistance et voulant m'arrêter, j'ai juste eu le temps de me sauver.

Au cours de l'année 1944, un petit maquis s'étant formé dans les environs de Marson (Marne). les camarades qui s'y trouvaient ont toujours été prévenus par les soins de M. BOUSQUET chaque fois que les G.M.R. de Reims devaient effectuer une opération de Police.

Monsieur SOUSQUET ne m'a jamais donné l'impression d'être ce qu'on appelle un collaborateur.

Bien au contraire, il s'est toujours occupé de défendre les intérêts français, et pendant tout le temps qu'il était à Châlons, le ravitaillement n'a jamais laissé à désirer.

C'est tout ce que je peux vous dire.

Lu, persiste et signe. Le Commissaire de Police.

signés: PARRET et REINIS.